



Déclaration du SE-Unsa 05 mars 2014



Une fois de plus le ministère a fait le choix de communiquer le projet du mouvement inter-académique aux candidats deux semaines avant l'ouverture des instances paritaires.

Le SE-Unsa dénonce cette pratique qui met les collègues en état de stress quel que soit le contenu du projet. Stress car ce n'est qu'un projet, et une information incertaine est toujours plus angoissante qu'une attente d'information. Nous voulons croire que la note aux Recteurs, prévue cette semaine, insistera bien sur la non-diffusion des projets du mouvement intra-académique.

À travers cette démarche de communication du projet, le Ministère contourne les instances paritaires et les élus du personnel. Le SE-Unsa réaffirme ici son total désaccord avec ce procédé inadmissible. Le travail des commissaires paritaires sur le projet garantit l'équité, le respect des règles et la transparence des opérations de mutations.

Ce mouvement 2014 connaît un problème majeur, inédit, celui de l'affectation des lauréats des concours réservés. L'an dernier, une bonification conséquente leur avait permis de rester dans leur académie en tant que stagiaires. Le SE-Unsa avait pris acte de cette bonification tout en dénonçant son caractère dérogatoire et insatisfaisant.

Lors de la signature de l'accord de résorption de l'emploi précaire dans la Fonction Publique, un processus précis a été prévu, abordé dans la Loi du 12 mars 2012. Il s'agit de permettre aux agents non titulaires d'accéder à la titularisation par un dispositif réglementaire normé. Il a conduit à l'instauration des concours réservés et des examens professionnels pour l'Éducation Nationale.

Lors des discussions et échanges nourris du comité de suivi tout au long de l'année 2012, l'assurance avait été donnée aux organisations syndicales présentes dans ce comité que les non-titulaires lauréats des concours réservés et examens professionnels seraient affectés dans leur académie d'origine, en cohérence avec l'accord signé dans la Fonction Publique et le traitement fait à cette catégorie d'agents dans les autres ministères.

Nous revendiquons le même traitement pour tous les agents de la fonction Publique. Malgré notre intervention lors de la rédaction de la note de service, le ministère de l'Éducation nationale fait toujours preuve d'un entêtement incompréhensible.

De ce fait, des centaines de collègues sont affectés très loin de leur académie d'origine, ce qui engendrera des démissions. Le résultat est donc totalement contraire à l'esprit du recrutement. Pire, on verra se reconstituer rapidement un « corps de contractuels », ce qui va à l'opposé de l'objectif recherché.

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé appelle également des remarques de notre part. Le changement des règles dans la note de service conduit à notre sens à une rupture d'égalité.

En effet, les MDPH n'ont pas les mêmes délais de traitement des demandes. Nos collègues sont donc tributaires de processus sur lesquels ils n'ont aucune prise. Dans un dossier comme celui-là, qui touche à la santé des personnels, les approximations ne peuvent absolument pas être de mise.

Ce changement de règles a conduit à des interprétations différentes selon les académies. Ainsi, dans certains cas, lorsque le dossier était déposé, l'académie accordait une bonification ; ailleurs, rien n'était attribué !

Pour le SE-Unsa, l'attente de l'attribution d'une RQTH ne peut constituer un blocage de l'examen du dossier des collègues par le médecin conseiller technique du recteur.

Autre préoccupation : nous notons dans cette session du mouvement un maintien de barres élevées dans certaines disciplines et tout particulièrement pour les académies des DOM. Malgré une amélioration, nos collègues ont encore du mal à obtenir leur retour. Ils se retrouvent donc en extension et chacun ici en connaît les conséquences. D'ailleurs, il serait judicieux de revoir l'ordre des extensions pour les DOM.

Cette année, la question de la connaissance des calibrages s'est encore posée. Pour le SE-UNSA, il est inacceptable de ne pas les connaître plus en amont. Nous demandons la constitution de groupes de travail issus des Comités techniques pour l'élaboration de ces calibrages.

Ces données permettraient à nos collègues d'avoir une vision plus précise lors de leur demande de mutation, même si ces calibrages sont réajustés.

Les collègues n'ayant pas eu satisfaction comprendront difficilement le recrutement de contractuels dans leur discipline, dès lors qu'ils ont lieu dans l'académie demandée.

Enfin, nous tenons à rappeler que le travail des commissaires paritaires ne se cantonne pas aux commissions. Nous demandons que le calendrier soit arrêté dès le mois de janvier, voire dès la note de service. Cela permettrait un réel travail avant et après les commissions et une gestion du remplacement qui prenne en compte l'intégralité de la tâche des élus, de la préparation au suivi post-instances.

Nous demandons à Madame la Directrice Générale des Ressources Humaines une concertation de fond sur toute la procédure de mutation dès la fin du mouvement inter-académique 2014.

Pour conclure, nous notons avec satisfaction l'amélioration des vérifications des barèmes lors de ce mouvement et nous tenons à remercier les personnels administratifs pour leur grande disponibilité et la qualité de leur écoute.